



# MAIRIE D'UCHAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 02 MAI 2019

### ----- ARRETE N° 2019-055

**Objet** : arrêté portant interdiction de stationner et de circuler au hameau de La Galle le samedi 18 mai 2019 et au hameau des Farjons le dimanche 19 mai 2019 à l'occasion de la manifestation « Eclats de Talents ».

Le Maire de la Commune d'Uchaux (VAUCLUSE),  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de la manifestation « Eclats de Talent » les 18 et 19 mai 2019.

### ARRETE

**Article 1** : afin de permettre l'organisation de la manifestation « Eclats de Talents », le stationnement et la circulation seront interdits :

- Le samedi 18 mai 2019 de 06h00 à 21h00 sur la place de la Mairie, la rue du Plan de la Galle, la rue de l'Eglise, la rue des Ecoles et sur la place des Ecoles à Uchaux La Galle (VAUCLUSE),
- Le dimanche 19 mai 2019 de 07h00 à 20h00 sur le chemin de la Gazière et la rue de la Chapelle à Uchaux Les Farjons (VAUCLUSE).

**Article 2** : Le stationnement des véhicules se fera sur les parkings créés à cette occasion. L'accès à ces parkings sera balisé.  
Deux places de stationnement pour personnes à mobilité réduite seront créées au chemin de la Gazière, à hauteur de la salle des Farjons.  
Le stationnement des véhicules sera interdit le long de la Départementale 11 en agglomération au hameau de La Galle et sur la Départementale 12 au hameau des Farjons.

**Article 3** : afin d'éviter tout désagrément aux riverains, les accès privés seront maintenus.

**Article 4** : le présent arrêté sera affiché en Mairie.

**Article 5** : monsieur le Maire de la Commune d'Uchaux et les services de la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A UCHAUX, le 02 mai 2019

Le Maire,  
Joseph SAURA

